



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023/04/FIN/CCAS

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

OBJET : FINANCES

Compte administratif – Exercice 2022.

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois d'avril à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le 04 avril 2023, s'est réuni à la salle de réunion du COSEC de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Nathalie CASTELLI, Anne TOMASI, Laetitia MANNONI, Natacha SANTUCCI, Don Pierre CORSI, Jean LORENZONI, Samad EL MOUSSAOUI.

Absents : Didier LORENZINI, Vincent GAMBINI, Nathalie MAISETTI, Etienne CESARI, Jean-Toussaint MATTEI.

Secrétaire de séance : Samad EL MOUSSAOUI.

Le Président du C.C.A.S soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant :

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la Commune.

Ainsi le Conseil d'Administration, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit :

Budget CCAS	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2022	Solde exécution 2022	Solde exécution 2022
	Fonctionnement	Investisse ment	Fonctionne ment	Investissem ent	Fonctionnement	Investisseme nt	Ensemble
Principal	40 697,91€	-22 765,40€	75 908,53€	0	116 606,44€	-22 765,40€	93 841,04€

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif,

Vu le compte de gestion établi par le comptable,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de donner acte au Vice-Président de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif.

ARTICLE 2 : de constater pour le compte administratif visé à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Budget CCAS	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2022	Solde exécution 2022	Solde exécution 2022
	Fonctionnement	Investisse ment	Fonctionne ment	Investissem ent	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	40 697,91€	-22 765,40€	75 908,53€	0	116 606,44€	- 22 765,40€	93 841,04€



ARTICLE 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4 : d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI